

## PROCÈS-VERBAL

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

20 septembre 2023, 16 h

Hôpital Notre-Dame

1560, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H2L 4M1

(1<sup>er</sup> étage, pavillon Lachapelle, local D-1085)

(Adopté à la séance du 22 novembre 2023)

#### Présences :

Nom	Collège électoral	Poste
M <sup>me</sup> Micheline Ulrich	Membre indépendant – Gouvernance ou éthique	Présidente
M. Vincent Lehouillier	Président-directeur général	Président-directeur général et secrétaire
M <sup>me</sup> Marie-Ève Brunet-Kitchen	Membre indépendant – Protection de la jeunesse	Administratrice
M. Bernard Circé	Membre indépendant – Gestion des risques, finance et comptabilité	Administrateur
M. Dario Bussandri	Désignation – Conseil multidisciplinaire	Administratrice
M <sup>me</sup> Jennifer Dahak-El-Ward	Membre indépendant – Réadaptation	Administratrice
M <sup>me</sup> Caroline De Ladurantaye	Désignation – Conseil des infirmières et infirmiers	Administratrice
D <sup>r</sup> Olivier Farmer	Désignation – Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	Administrateur
D <sup>r</sup> Samuel Gatien	Désignation – Département régional de médecine générale	Administrateur
M <sup>me</sup> Julie Gosselin	Nomination – Universités affiliées	Administratrice
M <sup>e</sup> Marlene Jennings	Membre indépendant – Ressources immobilières, informationnelles ou humaines	Administratrice
M. André Lemieux	Membre indépendant – Santé mentale	Vice-président
M. Nicolas Marchand	Membre indépendant – Organismes communautaires	Administrateur
M <sup>me</sup> Jacinthe Pepin	Nomination – Universités affiliées	Administratrice
M. Alain Primeau	Membre observateur – Fondations	Administrateur
M <sup>me</sup> Nicole René	Désignation – Comité des usagers du centre intégré	Administratrice
M. Visal Uon	Désignation – Comité régional sur les services pharmaceutiques	Administrateur

#### Absences motivées :

Nom	Collège électoral	Poste
M <sup>me</sup> Isabel Velasquez	Membre indépendant – Usager des services sociaux	Administratrice
M. Michael Udy	Membre indépendant – Réadaptation	Administrateur
Vacant	Membre indépendant – Vérification, performance ou gestion de la qualité	Administrateur

M<sup>me</sup> Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, préside la séance.

M. Vincent Lehouillier, président-directeur général et secrétaire du conseil d'administration, agit à titre de secrétaire de la séance.

M<sup>me</sup> Marie-Josée Simard, technicienne en administration au Bureau du président-directeur général, prend note des délibérations.

## 1. Ouverture de la séance du conseil d'administration et vérification de sa légalité

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été transmis le 13 septembre 2023, par courrier électronique, aux administrateurs.

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été affichés le 13 septembre 2023 sur l'Intranet de l'établissement et sur le site Internet de l'établissement.

Il y a constatation du quorum.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'ouvrir la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 20 septembre 2023, à 16 h 03.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour révisé tel que libellé, après le retrait du point 15.3.

Au nom des membre du conseil d'administration, une lettre de félicitations sera transmise à la docteure Sylvie Belleville, professeure titulaire au département de psychologie de l'Université de Montréal, directrice de laboratoire à l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal (IUGM) et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en Neurosciences cognitive du vieillissement et plasticité cérébrale, pour l'obtention du prix Femmes de mérite, dans la catégorie Recherche et innovation, qui lui a été décerné par la Fondation Y des femmes de Montréal. Cette distinction reconnaît ses travaux novateurs sur la plasticité du cerveau et la mémoire chez les personnes âgées.

## 3. Période de questions du public

Lors de chaque séance du conseil d'administration, une période d'au plus trente (30) minutes est allouée pour permettre aux personnes présentes de poser des questions. Cette période est fixée dans la première partie de l'ordre du jour. La population a été invitée, au site web de l'établissement, à poser leur question par téléphone ou par courriel au plus tard le 20 septembre, à 12 h. Madame Micheline Ulrich, présidente, constate que deux questions sont inscrites au registre.

### 1) Madame Chantal Magnan et M. Paul Fortin, usagés du Centre Viomax

La question adressée au conseil d'administration est la suivante :

*« Nous aimerions savoir si le conseil d'administration du CIUSSS envisage de prendre des actions et des mesures concrètes pour soutenir Viomax dans ses démarches de reconnaissance auprès du Programme PSOC. Ce soutien financier récurrent est crucial pour assurer la pérennité de Viomax et maintenir ces services vitaux qui ont un impact si précieux sur notre bien-être physique et psychologique, ainsi que sur notre qualité de vie. En considération de la mission unique de Viomax, de son rôle irremplaçable dans la communauté des personnes vivant avec des incapacités physiques, de sa collaboration étroite avec le système de santé, la recherche et les autres organismes communautaires du milieu, et de l'efficacité démontrée au fil des ans des services, nous vous demandons d'envisager sérieusement cette demande d'aide et d'appui. Les centaines de membres usagers de Viomax comptent sur votre compréhension et votre engagement envers l'organisme, car cela affecte directement la qualité de vie de centaines de personnes comme moi. »*

Mesdames Caroline Dusablon, directrice adjointe des partenariats urbains, et Carla Vandoni, directrice DI-TSA-DP, poursuivront les efforts à la recherche d'une solution pour le financement des services de Viomax. Elles invitent madame Magnan et monsieur Fortin à assister à la prochaine rencontre d'information sur le processus de dépôt d'une demande d'admissibilité au programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Cette rencontre destinée aux organismes communautaires qui ne sont pas admis et financés au PSO, est organisée par le Service régional des activités communautaires (Service régional) du CCSMTL.

### 1) Madame Véronique Bourassa, Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS)

La question adressée au conseil d'administration est la suivante :

*« Si le CCSMTL veut garder en poste ses psychologues pour répondre aux besoins croissants en santé mentale, quels moyens compte-t-il mettre en place pour prévenir la baisse de près de 10 % de leurs revenus, suite à la cessation de la prime de rétention prévue le 30 septembre prochain ? »*

M. Vincent Lehouillier, président-directeur général, indique que des représentations ont été faites au ministère de la

Santé et des Services sociaux (MSSS) sur ce dossier qui fait partie des négociations en cours entre l'APTS et le Conseil du trésor.

#### **4. Rapport de la présidente du conseil d'administration**

M<sup>me</sup> Micheline Ulrich, présidente, fait rapport de ses activités depuis la dernière séance du conseil d'administration du 7 juin dernier:

##### **Juin – Juillet - Août**

##### **Rencontre individuelle de la présidente avec l'ensemble des administrateurs du conseil d'administration**

Dans le cadre de l'évaluation annuelle des administrateurs du conseil d'administration, M<sup>me</sup> Ulrich a rencontré tous les administrateurs durant la saison estivale.

##### **13 juin 2023**

##### **Séance spéciale du conseil d'administration**

Le 13 juin, M<sup>me</sup> Ulrich a participé, à titre de présidente, à une séance spéciale du conseil d'administration.

##### **6 juin 2023**

##### **Comité de sélection pour pourvoir le poste de directeur des programmes santé mentale et dépendance (DPSMD)**

Le 6 juin, M. André Lemieux, vice-président du conseil d'administration, a remplacé M<sup>me</sup> Ulrich au comité de sélection pour pourvoir le poste de directeur des programmes santé mentale et dépendance (DPSMD). La nomination de M<sup>me</sup> Vicky Kaseka a été entérinée à la séance spéciale du conseil d'administration du 13 juin dernier.

##### **3 juillet 2023**

##### **Comité de sélection pour pourvoir le poste de directeur des services multidisciplinaires (DSM)**

Le 3 juillet, M<sup>me</sup> Ulrich a participé au comité de sélection pour pourvoir le poste de directeur des services multidisciplinaires (DSM). La nomination de M<sup>me</sup> Julie Désailliers a été entérinée la séance spéciale du conseil d'administration le 20 juillet dernier.

##### **4 et 5 juillet 2023**

##### **Comité de sélection pour pourvoir le poste de directeur de l'enseignement universitaire et de la recherche (DEUR)**

Les 4 et 5 juillet, M<sup>me</sup> Ulrich a participé au comité de sélection pour pourvoir le poste de directeur de l'enseignement universitaire et de la recherche (DEUR). La nomination de M<sup>me</sup> Marise Guindon, à titre de directrice par intérim, a été entérinée à la séance spéciale du conseil d'administration du 13 juin dernier.

##### **20 juillet 2023**

##### **Séance spéciale du conseil d'administration**

Le 20 juillet, M<sup>me</sup> Ulrich a participé, à titre de présidente, à une séance spéciale du conseil d'administration.

##### **7 septembre 2023**

##### **Séance du comité de vérification**

Le 7 septembre, M<sup>me</sup> Ulrich a participé, à titre de membre, à une séance du comité de vérification. M. Bernard Circé, président du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

##### **11 septembre 2023**

##### **Séance du comité de vigilance et de la qualité**

Le 11 septembre, M<sup>me</sup> Ulrich a participé, à titre de membre, à une séance du comité de vigilance et de la qualité. M. Nicolas Marchand, président du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

##### **15 septembre 2023**

##### **Séance du comité de gouvernance et d'éthique**

Le 15 septembre dernier, M<sup>me</sup> Ulrich a participé, à titre de membre, à une séance du comité de gouvernance et d'éthique. M<sup>me</sup> Jennifer Dahak-El-Ward, présidente du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

#### **5. Rapport du président-directeur général**

M. Vincent Lehouillier, président-directeur général, fait rapport de ses activités depuis la dernière séance du conseil d'administration du 7 juin dernier :

##### **De juin à septembre 2023**

##### **Visites des installations du CCSMTL**

Depuis le dernier conseil d'administration, M. Lehouillier a poursuivi mes visites de différentes installations du CCSMTL, telles que :

- Contentieux
- Visite de l'ancien site de l'Hôpital de la Miséricorde
- Visite phase 1 et chantier Hymus - Centre de réadaptation Lisette-Dupras

#### **4 et 5 juillet 2023**

#### **Comité de sélection pour pourvoir le poste de directeur de l'enseignement universitaire et de la recherche (DEUR)**

Les 4 et 5 juillet, M. Lehouillier a participé au comité de sélection pour pourvoir le poste de directeur de l'enseignement universitaire et de la recherche (DEUR). La nomination de M<sup>me</sup> Marise Guindon, à titre de directrice par intérim, a été entérinée à la séance spéciale du conseil d'administration du 13 juin dernier.

#### **13 août 2023**

#### **Défilé de la Fierté**

Le 13 août, M. Lehouillier a eu le plaisir de participer au défilé de Fierté à Montréal. 60 personnes venant de toutes les directions ont marché dans une ambiance festive, aux côtés d'usagères et usagers de tous horizons. Cette participation reflète nos valeurs d'inclusion, de respect et d'égalité, et témoigne de notre engagement envers des soins de santé accessibles à tous et toutes, sans exception. Nous sommes fier.ère.s d'avoir pu montrer notre soutien indéfectible envers la communauté 2SLGBTQIA+.

#### **9 et 17 août 2023**

#### **Rencontres avec la mairesse de la Ville de Montréal, Mme Valérie Plante**

Le 9 et 17 août, M. Lehouillier a participé à des rencontres avec la mairesse de la Ville de Montréal, M<sup>me</sup> Valérie Plante, pour discuter de divers dossiers tels que la crise du logement, des opioïdes et enjeux liés à l'itinérance et la santé mentale dans la métropole.

#### **30 août 2023**

#### **Cérémonie des bourses d'étude RÉA**

Le 30 août, M. Lehouillier a participé à la deuxième cérémonie de remise des bourses d'études de la Fondation RÉA. Afin de contribuer activement à l'intégration sociale des personnes en situation de handicap, la Fondation RÉA et ses partenaires ont mis sur pied en 2021 un programme de bourses d'études destinées aux étudiant.e.s handicapé.e.s. Ces bourses totalisant un montant de 12 000 \$ permettront aux quatre bénéficiaires de continuer à persévérer dans leurs cheminement académiques et à s'investir dans leur réussite, malgré les difficultés qu'ils ou elles rencontrent au quotidien. Félicitations pour leur détermination !

#### **1<sup>er</sup> septembre 2023**

#### **Visite du ministre responsable des Services sociaux, Lionel Carmant**

Le 1<sup>er</sup> septembre, M. Lehouillier a participé à une rencontre en compagnie du ministre responsable des Services sociaux, M. Lionel Carmant qui a entamé une tournée des régions afin de s'entretenir avec les responsables et gestionnaires, de même qu'avec des intervenants du milieu sur différents dossiers, un peu comme il l'avait fait en 2021. Les échanges ont porté sur la question de la santé mentale adulte et jeunesse (incluant les dossiers en itinérance), de la Direction de la protection de la jeunesse, du programme Agir tôt et autres programmes jeunesse, des programmes communautaires et administration du PSOC et des dossiers DP-DI-TSA et services aux personnes handicapées.

#### **11 septembre 2023**

#### **Visite du ministre responsable des Services sociaux, Lionel Carmant**

Le 11 septembre, M. Lehouillier a participé à une visite du CLSC Sainte-Catherine, en compagnie du ministre responsable des Services sociaux, M. Lionel Carmant, avec pour objectif d'en savoir davantage sur nos façons de fonctionner en ce qui a trait à la santé mentale et le parcours des patients.

## **6. Conseil d'administration**

### **6.1 Nomination d'un administrateur du conseil d'administration (Membre désigné du milieu de l'enseignement)**

#### **Résolution 2023-09-20-73**

#### **Nomination d'un administrateur au sein du conseil d'administration du CCSMTL**

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) a entériné la démission de monsieur Bryn William-Jones à sa séance ordinaire du 21 septembre 2022.

**ATTENDU QU'**en vertu des articles de loi suivants :

#### « Démission »

*En vertu des articles 21 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2) et 153 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2), tout membre d'un conseil d'administration peut démissionner de son poste en transmettant au secrétaire du conseil un avis écrit de son intention. Il y a vacance à compter de l'acceptation de la démission par le conseil d'administration.*

#### Nomination d'un nouvel administrateur

*En vertu de l'article 20 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2), dans le cas d'un membre désigné, la vacance est comblée par résolution du conseil d'administration pourvu que la personne visée par la résolution possède les qualités requises pour être membre du conseil d'administration au même titre que celui qu'elle remplace. Une vacance qui n'est pas comblée par le conseil d'administration dans les 120 jours peut l'être par le ministre.*

#### Durée du mandat

*En vertu de l'article 20 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2), toute vacance survenant au cours de la durée du mandat d'un membre du conseil d'administration est comblée pour la durée non écoulée du mandat. »*

**ATTENDU** la recommandation de l'Université de Montréal pour la candidature de madame Jacinthe Pepin, membre désigné du milieu de l'enseignement pour siéger au conseil d'administration du CCSMTL, à compter du 17 août 2023.

**ATTENDU** la nomination de madame Jacinthe Pepin confirmée par le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé, dans une correspondance datée du 17 août 2023.

#### **Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- d'entériner la nomination de madame Jacinthe Pepin à titre de membre désigné du milieu de l'enseignement au conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

#### **6.2 Nomination d'un administrateur du conseil d'administration (Membre indépendant – Protection de la jeunesse)**

##### **Résolution 2023-09-20-74**

##### **Nomination d'un administrateur au sein du conseil d'administration du CCSMTL**

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) a entériné la démission de madame Marie-Hélène Croteau à sa séance ordinaire du 3 novembre 2021.

**ATTENDU QU'**en vertu des articles de loi suivants :

#### « Démission »

*En vertu des articles 21 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2) et 153 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2), tout membre d'un conseil d'administration peut démissionner de son poste en transmettant au secrétaire du conseil un avis écrit de son intention. Il y a vacance à compter de l'acceptation de la démission par le conseil d'administration.*

#### Nomination d'un nouvel administrateur

*En vertu de l'article 20 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2), dans le cas d'un membre désigné, la vacance est comblée par résolution du conseil d'administration pourvu que la personne visée par la résolution possède les qualités requises pour être membre du conseil d'administration au même titre que celui qu'elle remplace. Une vacance qui n'est pas comblée par le conseil d'administration dans les 120 jours peut l'être par le ministre.*

#### Durée du mandat

*En vertu de l'article 20 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2), toute vacance survenant au cours de la durée du mandat d'un membre du conseil d'administration est comblée pour la durée non écoulée du mandat. »*

**ATTENDU** la nomination de madame Marie-Ève Brunet-Kitchen confirmée par le ministre de la Santé et des Services

sociaux, monsieur Christian Dubé, dans une correspondance datée du 8 septembre 2023.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- d'entériner la nomination de madame Marie-Ève Brunet-Kitchen à titre de membre indépendant pour le profil 6<sup>0</sup> Expertise en protection de la jeunesse au conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**6.3 Nomination d'un membre au comité des ressources humaines**

**Résolution 2023-09-20-75**

**Comité des ressources humaines – Nomination d'un membre**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 38.14 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le comité des ressources humaines est composé d'un minimum de cinq (5) membres, dont une majorité de membres indépendants, et doit être présidé par un membre indépendant. Au moins un des membres du comité doit avoir une compétence en matière de gestion des ressources humaines.

**ATTENDU QU'**en vertu des articles 38.17 et 33 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, la durée du mandat d'un membre du comité des ressources humaines est d'un an à partir de la date de sa nomination. Ce mandat est renouvelable. Les membres du comité des ressources humaines restent en fonction, malgré l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.

**ATTENDU QUE** les membres actuels du comité des ressources humaines ont été nommés par le conseil d'administration le 7 décembre 2022.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- de nommer madame Jennifer Dahak-El-Ward à titre de membre du comité des ressources humaines du Centre intégré universitaire de santé et de service sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pour la durée non écoulée du mandat, soit jusqu'au 7 décembre 2023, et ce, en remplacement de monsieur André Lemieux.

**6.4 Nomination du président du comité des ressources humaines**

**Résolution 2023-09-20-76**

**Comité des ressources humaines – Nomination du président**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 38.14 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le comité des ressources humaines est composé d'un minimum de cinq (5) membres, dont une majorité de membres indépendants, et doit être présidé par un membre indépendant. Au moins un des membres du comité doit avoir une compétence en matière de gestion des ressources humaines.

**ATTENDU QU'**en vertu des articles 38.17 et 33 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, la durée du mandat d'un membre du comité des ressources humaines est d'un an à partir de la date de sa nomination. Ce mandat est renouvelable. Les membres du comité des ressources humaines restent en fonction, malgré l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 38.16 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, les membres du conseil d'administration désignent parmi les membres indépendants du comité des ressources humaines le président dudit comité.

**ATTENDU QUE** les membres actuels du comité des ressources humaines ont été nommés par le conseil d'administration le 7 décembre 2022.

**ATTENDU** la démission de M. Gérard Dufour, administrateur et président du comité des ressources humaines, entérinée au conseil d'administration du 7 juin 2023.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- de nommer monsieur Michael Udy à titre de président du comité des ressources humaines du Centre intégré universitaire de santé et de service sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pour la durée non écoulée du mandat, soit jusqu'au 7 décembre 2023.

**6.5 Nomination de membres substitués au comité de vérification**

**Résolution 2023-09-20-77**

**Nomination d'un membre au comité de vérification**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 25 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le conseil d'administration doit constituer un comité de vérification qui doit être composé d'un minimum de cinq (5) membres, dont une majorité de membres indépendants, et doit être présidé par un membre indépendant. Au moins un des membres du comité doit avoir une compétence en matière comptable ou financière. Les membres de ce comité ne doivent pas être à

l'emploi de l'établissement ou y exercer leur profession.

**ATTENDU QUE** les membres actuels du comité de vérification ont été nommés par le conseil d'administration le 7 décembre 2022 ;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de nommer monsieur André Lemieux, membre du comité de vérification du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, pour la durée non écoulée du mandat, soit jusqu'au 7 décembre 2023, et ce, en remplacement de madame Jennifer Dahak-El-Ward.

## 7. Qualité, performance et sécurité des soins et services

### 7.1 Tableau de bord de gestion stratégique

Madame Emmanuelle Carrier, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, présente les principaux éléments du dossier et répond aux questions des membres.

Évolution entre les versions du TB	2022-2023					2023-2024
	P1-4	P5-6	P7-8	P9-10-11	P12-13	P1-4
Cible en bonne posture	17 (35%)	18 (38%)	14 (30%)	12 (25%)	13 (28%)	16 (34%)
Cible presque atteinte	5 (10%)	6 (13%)	7 (15%)	9 (19%)	5 (11%)	4 (9%)
Avec un écart à la cible	26 (54%)	23 (49%)	26 (55%)	27 (56%)	29 (62%)	27 (57%)
Avec un enjeu ou sans cible	6	6	7	5	6	6
	0	0	0	0	0	0
En évolution positive	13 (27%)	14 (30%)	12 (26%)	13 (27%)	17 (36%)	15 (32%)
En évolution variable	16 (33%)	22 (47%)	19 (40%)	27 (56%)	21 (45%)	18 (38%)
En évolution négative	19 (40%)	11 (23%)	16 (34%)	8 (17%)	9 (19%)	14 (30%)
Évolution non disponible	6	6	7	5	6	6



## QUELQUES CONSTATS OBSERVÉS

- En comparaison avec la dernière production du tableau de bord (TB), il y a une **augmentation** des cibles en bonne posture ● alors que les cibles presque atteintes ● et les cibles avec un écart ● ont connu une **légère baisse**.
- Quant aux évolutions, il y a une **diminution** des évolutions positives ↑ et variables →, qui se traduit par une **grande augmentation** des évolutions négatives ↓.
- Le portrait des évolutions connaît donc une mauvaise performance, après avoir été encourageant lors des deux dernières périodes. Toutefois, cette situation dans les évolutions n'a pas d'impact pour l'instant sur les cibles, 57 % des cibles ne sont pas atteintes comparativement à 54 % l'an dernier et 62 % à la dernière période.

## INDICATEURS À SURVEILLER

Indicateurs avec une évolution négative ↓ depuis au moins les deux (2) derniers TB :

- 25 Taux d'heures supplémentaires.
- 26 Taux de recours à la main-d'œuvre indépendante.

Indicateurs avec le passage de l'évolution de la performance d'un état positif ou variable à négatif ↓ depuis le dernier TB :

- 1.1 Pourcentage de la population inscrite auprès d'un médecin de famille;
- 1.2 Nombre de personnes inscrites auprès d'un médecin de famille en GMF;
- 4 Taux de pénétration des usagers distincts en santé mentale jeunesse (0-17 ans);
- 6.1 Durée moyenne de séjour pour la clientèle sur civière à l'urgence (en heures) – Hôpital de Verdun;
- 7.1 Délai moyen de prise en charge médicale à l'urgence pour la clientèle ambulatoire – Hôpital de Verdun;
- 10 Délai moyen d'attente à l'évaluation à la protection de la jeunesse;
- 11 Nombre de personnes en attente d'un service en santé mentale;
- 13.1 Nombre de demandes de chirurgies en attente depuis 6 mois;
- 15.3 Délai moyen d'accès aux services spécialisés chez les enfants de moins de cinq (5) ans
- 17 Taux d'incidence nosocomiale des infections de bactériémies à staphylococcus aureus à la méthiciline (SARM) par 10 000 jours présences – Hôpital Notre-Dame
- 20 Taux d'incidence nosocomiale des colonisations de entérobactéries productrices de carbapénèmases (EPC) par 10 000 jours présences - Hôpital Notre-Dame;
- 27 Résultats du fonds d'exploitation.

### Notes supplémentaires

- Prendre note que les résultats sont extraits dorénavant de plusieurs sources autres que SID (Système d'information décisionnel) qui est aboli par le MSSS et sera remplacé par la plateforme PowerBI du Ministère.
- Prendre note que les résultats du fonds d'exploitation enregistrent un déficit à la P4 2023-2024;
- Prendre note que les bilans du 1er trimestre pour les indicateurs 28 Mesures d'empêchement à la Fugue et 29 Mesures d'encadrement intensif sont disponibles en pièces jointes du présent dépôt.

## 8. Comité de vigilance et de la qualité – Suivi de la séance du 11 septembre 2023

### 8.1 Rapport du président

M. Nicolas Marchand, président, présente un résumé des dossiers traités lors de la séance du 11 septembre dernier.

#### 1) Présentation Urgences de nos deux hôpitaux

Mme Isabelle Allaire, directrice des soins infirmiers intérimaire présente un portrait 360° des urgences de nos deux hôpitaux ainsi que les faits saillants pour 2022-2023.

En voici les grandes lignes :

- Indicateurs;
- Satisfaction (employés et usagers);
- Qualité;
- Enjeux, défis et bons coups.

Par la suite, Mme Marie-Annick Guénette, directrice de la fluidité hospitalière, explique son rôle et les raisons pour lesquelles ce poste a été créé ainsi que les principaux projets en cours. Elle termine en présentant la démarche en cours au regard de l'élaboration de deux cartographies permettant d'établir la séquence des processus : lorsque la décision d'admission à l'étage au départ de l'urgence est prise ou lorsque le congé est signé sur l'unité de soins au départ de l'hôpital. Elle précise que les cartographies seront finalisées vers la fin mai et que la démarche est accompagnée par l'équipe d'amélioration continue (DQEPE);

Mme Guénette affirme que les délais de chacune des étapes seront identifiés afin de cibler les principaux



bloquants. De plus, un plan d'action sera réalisé afin de diminuer les délais de ces deux processus en précisant que plusieurs directions, en collaboration avec l'équipe de Prévention et contrôle des infections (PCI), sont impliquées pour une bonne cohésion dans la démarche. Le comité convient de poursuivre sa veille de l'évolution de la situation dans les urgences de l'établissement et conserver ce point dans son plan annuel de travail.

## **2) Tableau des recommandations de la commissaire aux plaintes et du Protecteur du citoyen**

La Commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services passe en revue l'ensemble des 7 dossiers actifs inscrits au tableau. Elle mentionne la fermeture de 2 dossiers et précise que pour les 5 autres, les mesures mises en place répondent aux attentes du Protecteur du citoyen. Le comité poursuivra la veille du dossier des urgences l'an prochain.

## **3) Rapport ad hoc de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services couvrant les périodes financières 10 à 13 (4 décembre 2022 au 31 mars 2023)**

La commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services présente le rapport ad hoc qui sera dorénavant présenté par périodes financières.

### **Plaintes**

Pour cette période, 181 dossiers de plainte ont été reçus, dont 18 ont été transmis au 2<sup>e</sup> palier. Ces dossiers de plainte ont donné lieu à l'analyse de 271 motifs pour lesquels 182 d'entre eux se sont soldés par des mesures correctives dont la majorité à portée systémique.

Au cours de cet exercice, le bureau de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services n'a formulé aucune recommandation. Des dossiers de plainte traités, 65 % ont respecté le délai légal de 45 jours. Au total, 18 dossiers ont été transmis au Protecteur du citoyen au cours de cette période.

### **Dossiers d'intervention**

Au total, 169 dossiers d'intervention ont été ouverts, dont 165 à la suite d'un signalement et 4 sur constat du commissaire local. Il s'agit d'une augmentation de 9 % par rapport à la même période de l'année précédente. Ces 169 dossiers d'intervention ont donné lieu à l'analyse de 186 motifs pour lesquels 130 d'entre eux se sont soldés par des mesures correctives dont la majorité à portée individuelle.

### **Rapport des médecins examinateurs**

Au total, 21 dossiers de plainte ont été reçus pour cette période. Vingt-quatre motifs de plainte ont été examinés et des 21 dossiers de plainte médicale, 4 ont donné lieu à des mesures correctives. Le délai pour le traitement des plaintes médicales est de 43 jours. Trois dossiers de plainte ont été transmis au comité de révision et deux ont été transmis pour étude à des fins disciplinaires au Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens. L'examen de ces dossiers est en cours.

### **Demandes d'assistance**

Au total, 293 demandes d'assistance ont été reçues. Il s'agit d'une diminution de 2 % comparativement au rapport ad hoc de la même période, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2021 au 31 mars 2022.

### **Demandes de consultation**

Au total, 37 demandes de consultation ont été reçues, réparties principalement dans les catégories des motifs suivants :

- Accessibilité
- Aspect financier
- Droits particuliers
- Maltraitance
- Organisation du milieu et ressources matérielles
- Relations interpersonnelles
- Soins et services dispensés

## **4) Maltraitance**

Mme Carla Vandoni, directrice DI-TSA-DP présente un état de situation concernant 3 dossiers de maltraitance en résidences à assistance continue (RAC).

## **5) Rapport trimestriel des signalements de maltraitance – 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2023**

Mme Ilinca Tanasa, commissaire adjointe aux plaintes et à la qualité des services, présente le rapport trimestriel des signalements de maltraitance pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2023.

Pour cette période, 54 dossiers ont été ouverts. De ceux-ci, 2 ont été ouverts en plainte et 52 en intervention. Ces signalements ont donné lieu à 73 motifs (type de maltraitance) et 7 consultations concernant des

questionnements sur la maltraitance ont été reçues.

#### **6) Suivi | Floralties de Verdun**

Mme Ilinca Tanasa informe les membres du CVQ que tous les usagers ont été relocalisés.

#### **7) Projet artistique HND**

À titre d'introduction avant la présentation de ce point, Mme Céline Roy explique aux membres du CVQ qu'un dossier de plainte a été reçu au bureau de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services en regard à certaines personnes (usagers et employés) qui fument devant l'Hôpital Notre-Dame et qui ne respectent pas les endroits délimités à cet effet.

Mme Marie-Josée Lemieux, chef de service santé publique – prévention – promotion et Mme Ève Jasmin, APPR, santé publique territoriale à la Direction des services généraux et partenariats urbains (DSGPU) explique que le CCSMTL s'est doté de la politique *Pour un environnement sans fumée* en novembre 2022.

Pour faire suite à la mise en application de cette politique, la DSGPU a pensé à créer un projet artistique afin d'aménager des endroits pour les fumeurs et les non-fumeurs qui pourraient intégrer l'art et, par la même occasion, souligner le 100<sup>e</sup> anniversaire de l'Hôpital Notre-Dame en août 2024.

Mme Emmanuelle Carrier explique que beaucoup de démarches dans ce sens ont été réalisées avec le projet *De tout cœur avec vous* et invite Mmes Lemieux et Jasmin à communiquer avec les porteurs de ce projet afin d'en discuter davantage.

Mme Velasquez les félicite pour ce projet artistique et les encourage à le dupliquer à l'Hôpital de Verdun. Mme Lemieux indique qu'elle est déjà en lien avec le chargé de projet de l'agrandissement et la modernisation de l'Hôpital de Verdun à ce sujet. M. Lehouillier précise que la Fondation Santé urbaine est aussi impliquée dans un projet d'amélioration.

#### **8) Demande d'ajout de ressources humaines au bureau de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services**

Mme Céline Roy présente un document des membres qui compose actuellement le bureau de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services ainsi qu'une liste non exhaustive des tâches effectuées par le personnel de soutien administratif.

En raison de l'augmentation des plaintes médicales, la commissaire s'adresse aux membres du CVQ afin de voir la possibilité d'obtenir un poste d'agente administrative en surcroît temporaire (pas un poste permanent pour le moment, mais pourrait le devenir) qui pourrait être financé par un budget de 164 000 \$ octroyés pour soutenir les dossiers de maltraitance qui sont également en hausse.

M. Lehouillier ayant dû quitter la rencontre avant la fin, M. Nicolas Marchand accepte de lui adresser cette demande et assure qu'il lui transmettra un courriel officiel à cet effet afin de voir comment celui-ci souhaite recevoir le dossier.

#### **9) Tableau des recommandations du Bureau du coroner**

Mme Pascale Fournier, conseillère à la qualité de la DQEPE présente le tableau de suivi des recommandations du Bureau du coroner concernant 6 dossiers actifs concernant le CCSMTL. Pour l'un des cas, le CCSMTL est toujours en attente de l'orientation du MSSS, pour 2 cas, le suivi a été fait dans le délai prescrit auprès du Bureau du coroner et pour les 3 derniers cas, le suivi des recommandations du coroner est en cours.

Pour l'un des dossiers, Mme Ulrich s'interroge sur le fait que la déclaration AH-223 n'ait pas été retenue et se demande comment le CCSMTL pourrait garder une trace plus officielle, puisqu'il y a eu décès d'un usager. Mme Carrier propose d'approfondir le sujet afin d'en savoir plus sur les résultats de l'analyse qui a été effectuée et la décision de faire retirer la déclaration du dossier.

Dans un autre ordre d'idée, Mme Ulrich propose que la conseillère à la qualité de la DQEPE ajoute une étape dans le processus de traitement des dossiers du bureau du coroner en transmettant un accusé de réception pour tout nouveau dossier que ce dernier achemine au CCSMTL.

#### **10) Présentation Le mécanisme de résolution de différends impliquant un membre des comités d'éthique et de la recherche (CÉR)**

Pour faire suite à l'élaboration d'une procédure concernant le mécanisme de résolution de différends impliquant un membre des comités d'éthique et de la recherche (CÉR), Mme Anick Nolet, conseillère-cadre en éthique de la recherche et responsable du bureau de l'évaluation des projets de recherche, DEUR et M. Dereck Dumont, délégué aux plaintes informe les membres du CVQ des étapes franchies et celle à venir, soit le dépôt de la version finale au CA du 7 juin prochain.

Après discussion, les membres demandent à Mme Nolet de faire des démarches auprès du contentieux pour obtenir un avis juridique en ce qui concerne les huis clos vs la confidentialité lorsqu'il y a une résolution à entériner au CA.

Mme Ulrich demande d'avoir, si possible, les recommandations du contentieux pour le CA du 7 juin afin de rassurer ses membres.

#### 11) Rapport annuel d'activités du CVQ 2022-2023

**Il est proposé, dûment appuyé puis résolu à l'unanimité** d'adopter le rapport annuel d'activités du CVQ 2022-2023 après l'ajout d'une recommandation dans la section Priorités pour la prochaine année, soit:

- Assurer le suivi de la mise en place de la modalité des traitements des différends impliquant un membre des comités d'éthique et de recherche (CÉR)

#### 12) Questions diverses :

##### 12.1 Calendrier des rencontres et plan de travail du Comité de vigilance et de la qualité 2023-2024

**Il est proposé, dûment appuyé puis résolu à l'unanimité**, d'adopter le calendrier des rencontres et le plan de travail du CVQ pour 2023-2024 après l'ajout d'un point de présentation, soit :

- Suivi de la mise en place de la modalité des traitements des différends impliquant un membre des comités d'éthique et de la recherche (CÉR) et formation des membres du CVQ.

#### 13) Prochaine séance du Comité de vigilance et de la qualité

La prochaine séance aura lieu le 11 septembre 2023, de 14 h 30 à 17 h.

### 8.2 Règlement sur la procédure d'examen des plaintes - Révision

#### Résolution 2023-09-20-78

#### Règlement sur la procédure d'examen des plaintes - Révision

**ATTENDU QUE** la dernière version du Règlement a été adoptée le 22 janvier 2020 et une révision était prévue pour le 22 janvier 2023;

**ATTENDU QUE** la *Loi visant à renforcer le régime d'examen des plaintes du réseau de la santé et des services sociaux notamment pour les usagers qui reçoivent des services des établissements privés* (projet de loi 52) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2021;

**ATTENDU QUE** des modifications à la *Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité* sont entrées en vigueur le 6 avril 2022;

**ATTENDU QUE** certains éléments du Règlement devaient être précisés, notamment en ce qui concerne les plaintes à l'égard des membres du CMDP et des résidents en médecine;

**ATTENDU QUE** les personnes suivantes ont été consultées par le bureau du commissaire local aux plaintes et à la qualité des services dans le cadre de la révision du Règlement ;

- Dr Viet Nguyen, médecin examinateur coordonnateur;
- M. André Lemieux, président du comité de révision;
- Dre Diane Poirier, directrice des services professionnels et des affaires médicales universitaires;
- Mme Frédérique Laurier, directrice adjointe, Enseignement, UETMI et diffusion des connaissances;
- Dr Olivier Farmer, président du CMDP;

**ATTENDU QUE** ce règlement remplace la version adoptée le 22 janvier 2020 par le conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;

Sur recommandation du comité de vigilance et de la qualité, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter la version révisée du *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes*. Ce règlement entre en vigueur le 20 septembre 2023.

### 9. Comité de gouvernance et d'éthique – Suivi de la séance du 15 septembre 2023

#### 9.1 Rapport de la présidente

Mme Jennifer Dahak-El-Ward, présidente du comité, présente un résumé des dossiers traités lors de la séance du 15 septembre dernier.

## 1. Application du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs

Aucune situation en lien avec le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs n'a été signalée.

## 2. Nouveau mandat et plan de travail 2023-2024 du comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique a passé en revue son nouveau plan de travail 2023-2024, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024 portant sur les mandats suivants :

- Élaborer des règles de gouvernance pour la conduite des affaires de l'établissement.
- Élaborer un code d'éthique et de déontologie conformément à l'article 3.0.4 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) applicable aux membres du conseil d'administration : révision approuvée par le conseil d'administration le 25 septembre 2019. Prochaine révision : 25 septembre 2022.
- Veiller à la diffusion, à la promotion et à l'application du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs : en continue.
- Élaborer des profils de compétence et d'expérience pour la nomination ou la cooptation des membres indépendants du conseil d'administration avec le souci d'identifier les compétences diversifiées qui sont requises et la représentation souhaitée du milieu en fonction de ses caractéristiques.
- Élaborer des critères pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration : exercice annuelle d'évaluation complétée pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022.
- Élaborer un programme d'accueil et de formation continue pour les membres du conseil d'administration : révision de la *Politique d'accueil et d'intégration du nouvel administrateur* et de la *Politique de formation continue des administrateurs* : révision approuvée par le conseil d'administration du 16 septembre 2020. Prochaine révision : septembre 2023.
- Contribuer à l'exercice d'évaluation selon les normes d'Agrément Canada : suivi de l'évaluation des travaux en lien avec la norme gouvernance.

Les membres ont convenu d'ajouter au plan de travail :

- Projet de loi 15 – Réflexion sur la transition

## 3. Rapport annuel d'activités 2022-2023 du comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique a pris connaissance de son rapport annuel 2022-2023 et recommande au conseil d'administration qu'il en prenne acte.

## 4. Processus d'évaluation du fonctionnement et du rendement du conseil d'administration et de ses comités

Le conseil d'administration a complété son exercice annuel d'évaluation de son fonctionnement et de son rendement pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023.

Un portrait global des résultats a été présenté à la séance plénière du conseil d'administration du 7 juin 2023.

## 5. Révision de la matrice de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration

En raison du projet de loi 15 et de la transition à venir, il est convenu de reporter la révision de la matrice à cet automne.

## 6. Calendrier 2023-2024 des séances du comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique convient de tenir quatre séances par année (février, mai, septembre, novembre). Un projet de calendrier, lequel doit tenir compte des séances du conseil d'administration, a été soumis et entériné par le comité.

La prochaine séance du comité de gouvernance et d'éthique se tiendra le vendredi 15 septembre 2023.

## 9.2 Politique d'accueil et d'intégration du nouvel administrateur – Révision

### Résolution 2023-09-20-79

#### Politique d'accueil et d'intégration du nouvel administrateur – Révision

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 22 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonction d'élaborer un programme d'accueil pour les membres du conseil d'administration.

**ATTENDU QUE** la politique vise à décrire les mécanismes mis en place pour assurer l'accueil et l'intégration d'un nouvel administrateur afin que ce dernier puisse contribuer pleinement et rapidement aux travaux du conseil d'administration et de ses comités.

**ATTENDU QU'**un programme d'accueil et d'intégration du nouvel administrateur est enchâssé dans la politique.

**ATTENDU QUE** la *Politique d'accueil et d'intégration du nouvel administrateur* doit être révisée aux 3 ans et vient à

échéance.

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter la *Politique d'accueil et d'intégration du nouvel administrateur* du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Cette politique entre en vigueur le 20 septembre 2023.

### **9.3 Politique de formation continue des administrateurs – Révision**

#### **Résolution 2023-09-20-80**

#### **Politique de formation continue des administrateurs – Révision**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 22 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonction d'élaborer un programme de formation continue pour les membres du conseil d'administration.

**ATTENDU QUE** la politique vise à décrire les mécanismes mis en place pour assurer le maintien et le développement des compétences des administrateurs afin que ces derniers puissent contribuer pleinement aux travaux du conseil d'administration et de ses comités.

**ATTENDU QUE** la politique définit les balises du programme de formation continue des administrateurs qui sera élaboré sur une base annuelle par le comité de gouvernance et d'éthique et le président du conseil d'administration.

**ATTENDU QUE** la *Politique de formation continue des administrateurs* doit être révisée aux 3 ans et vient à échéance.

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter la *Politique de formation continue des administrateurs* du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Cette politique entre en vigueur le 20 septembre 2023.

## **10. Comité de vérification – Suivi de la séance du 7 septembre 2023**

### **10.1 Rapport du président**

M. Bernard Circé, président, présente un résumé des dossiers traités lors de la séance du 7 septembre dernier.

#### **1. DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE (DRSP)**

##### **1.1 Présentation de Dre Mylène Drouin et madame Nadia Campanelli de la répartition des crédits régionaux de santé publique récurrents et non récurrents 2023-2024 attribués aux organismes communautaires au 1<sup>er</sup> avril 2023**

La DRSP gère une enveloppe de crédits régionaux en provenance du MSSS. Ces crédits sont répartis entre les partenaires communautaires de Montréal pour réaliser des activités et des projets tant en protection, en prévention et promotion de la santé. Les crédits destinés aux organismes communautaires ont été indexés par le MSSS cette année au taux de 3,2 % <sup>1</sup>.

Les crédits récurrents et non récurrents sont accordés pour des activités et des projets avec des objectifs précis, selon le plan d'action régional intégré de santé publique (PARI-SP), et sont suivis annuellement.

L'adoption en juin de la répartition des crédits de santé publique permet d'effectuer les versements et avances des subventions aux organismes communautaires dès la période estivale afin d'assurer la continuité des projets et d'éviter des interruptions des services ou activités.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver les *Crédits de santé publique Année 2023-2024* et la *Répartition des crédits régionaux de santé publique versés de façon récurrente et non récurrente de 20 962 928 \$ pour l'année 2023-2024*.

#### **2. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

##### **2.1 Renouvellements et modifications de baux**

Un document qui présente de nouvelles propositions d'ententes, de renouvellements, de modifications ou de fins de baux est déposé.

Suite à l'analyse des différents baux, le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver les nouvelles ententes, les renouvellements et la fin de l'entente locative identifiés dans la fiche synthèse et d'autoriser le directeur des services techniques de l'établissement à signer tout document

<sup>1</sup> Il a été mentionné que le taux pourrait être bonifié à 3,7 % au lieu de 3,2% (en attente de confirmation par le MSSS)

nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

## **2.2 Reddition de compte en gestion contractuelle – modifications à des contrats de construction et dépassements de coûts**

La liste des modifications de plus de 10% à des contrats de construction de plus de 100 000 \$ pour la période du 9 mars au 12 mai 2023, est déposée pour information.

On note 31 contrats signés en 2021-2022 dont 14 qui ont connu des dépassements. Pour l'année 2022-2023, 28 contrats ont été signés dont 6 qui affichent un dépassement de coûts.

On note plusieurs augmentations de coûts au cours de la dernière période pour des rehaussements ou des nouvelles inscriptions.

## **2.3 Signature d'un acte de servitude réelle et perpétuelle sur une partie du terrain du 4675, rue Bélanger en faveur d'Hydro-Québec**

Le CCSMTL est le propriétaire du lot numéro 2 786 441 du cadastre du Québec, avec un immeuble érigé portant l'adresse 4675, rue Bélanger Est, dans l'arrondissement de Rosemont à Montréal, et un stationnement utilisé par les usagers du centre jeunesse de Montréal.

Dans le cadre de ses activités, la société Hydro-Québec désire avoir une servitude réelle et perpétuelle sur une parcelle du terrain appartenant au CCSMTL portant le numéro de lot 2 786 441 du cadastre du Québec, pour le passage de lignes souterraines de transport d'électricité.

La servitude demandée par la société Hydro-Québec touche une partie du stationnement, et ne nuira pas à l'utilisation de ce dernier.

Afin de permettre à Hydro-Québec la réalisation d'un passage de lignes souterraines de transport d'électricité, le CCSMTL ne voit pas de contrainte à céder une servitude réelle et perpétuelle sur une partie de lot 2 786 441 lui appartenant en faveur d'Hydro-Québec pour aller de l'avant dans ses opérations.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver la servitude réelle et perpétuelle cédée par le CCSMTL en faveur d'Hydro-Québec concernant une partie du lot numéro a2 786 441 appartenant au CCSMTL, afin de permettre à Hydro-Québec le passage de lignes souterraines de transport d'électricité dans une partie du stationnement sis au 4675, rue Bélanger en la ville de Montréal et d'autoriser le directeur des services techniques de l'établissement à signer l'acte notarié de servitude et tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

## **2.4 Résiliation d'une servitude temporaire à l'Hôpital de Verdun**

Dans le cadre du projet d'agrandissement et de modernisation de l'Hôpital de Verdun (AMHV), une conduite d'aqueduc passant sur le terrain de l'Hôpital a été déplacée sous le boulevard Gaétan-Laberge.

Puisque cette conduite passait sur le terrain de l'Hôpital, une servitude de passage temporaire est en vigueur en faveur de la Ville de Montréal pour permettre l'entretien de cette dernière.

Considérant que la conduite ne passe plus sur le terrain de l'Hôpital, des démarches sont en cours depuis l'été 2021 pour résilier cette servitude en collaboration avec Lafond, notaires inc.

Lorsque l'acte de résiliation sera émis, il devra être signé par une personne autorisée représentant le CCSMTL.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration que monsieur Frank Pigeon, directeur des services techniques, sera autorisé à signer l'acte de résiliation de la servitude réelle et temporaire de passage pour une conduite d'aqueduc en faveur de la Ville de Montréal lorsque cet acte sera émis pour signature.

## **2.5 Planification triennale du PCFI 2023-2026**

Selon les règles ministérielles visant à inscrire les projets immobiliers en maintien des actifs (MA) et en rénovation fonctionnelle mineur (RFM), la direction des services techniques a procédé à la collecte des besoins de l'ensemble des bâtiments du CCSMTL dont l'organisation est propriétaire.

Une compilation a été faite et planifiée sur une base triennale pour l'année courante ainsi que les deux années suivantes dans le but de maintenir un équilibre entre les budgets alloués et les engagements financiers. Le comité de vérification a été informé de la répartition des montants engagés.

La planification triennale a été déposée dans Actif+Réseau pour approbation par le MSSS.

Il y a 301 projets inscrits en maintien d'actifs (MA) et 177 projets inscrits en rénovation fonctionnelle (RFM).

## **3. DIRECTION APPROVISIONNEMENT ET LOGISTIQUE**

### 3.1 Reddition de comptes en gestion contractuelle

La liste des contrats de 25 000 \$ et plus (services) et 121 200 \$ et plus (biens et construction) et la liste des modifications de plus de 25% à des contrats de plus de 250 000 \$ (biens et services) ont été déposées et présentées par madame Élisabeth Gour.

Le tableau sommaire est déposé pour information :

Sommaire	NB	\$
AOP	10	19 748 497 \$
<b>GRÉ À GRÉ</b>	<b>40</b>	<b>4 308 857 \$</b>
GRÉ À GRÉ Maintien en milieu de vie	-	- \$
GRÉ À GRÉ Avis intention publié	-	- \$
GRÉ À GRÉ Fournisseur unique	10	2 145 578 \$
GRÉ À GRÉ Firme professionnel banque	6	440 320 \$
GRÉ À GRÉ Public-Public	-	- \$
GRÉ À GRÉ Demande de prix	3	105 250 \$
GRÉ À GRÉ Décret article 48	-	- \$
GRÉ À GRÉ Autres Moyenne de 77 034\$ par contrat	21	1 617 708 \$
	50	24 057 354 \$

#### **Faits saillants :**

#### **Appel d'offres :**

- 3 contrats ont été signés pour des travaux de construction pour le projet d'optimisation du système CVCA IUGM, aménagement des salles d'isolement à l'urgence HND et réfection de finis architecturaux au Centre de réadaptation Lucie-Bruneau avec les firmes Doverco, groupe DCR et Via construction au montant de 9 902 660,00 \$ (lignes 18, 20 et 39).
- 1 contrat a été signé pour des services de MOI peintres et plâtres avec la firme Les peintres Alain Bouchard (9131-55-31 Québec) au montant de 4 764 500,00 \$ (ligne 12) pour une durée de 5 ans.
- 1 contrat a été signé pour l'acquisition et l'implantation de différents équipements et licences et la mise en place d'un service de maintenance et assistance pour le système téléphonique Aura avec la firme Connex Québec inc. au montant de 1 929 400,90 \$ (ligne 25).
- 1 contrat a été signé pour une nouvelle RI total de 8 places, clientèle adulte avec la RI Grâce et faveur au montant de 1 915 958,00 \$ (ligne 26) pour une durée de 5 ans.
- 1 contrat a été signé pour l'acquisition de chaussures, bottes et couvre-chaussures de sécurité avec la firme chaussures Belmont inc. au montant de 461 857,03 \$ pour une durée de 3 ans.

#### **Gré à gré et autres contrats :**

- 7 contrats ont été signés pour support et maintenance pour les logiciels Citrix, Radimage/Clinibase, Winvision, Oracle, Progiciel pharmacie, Adobe et Logi Data avec la firme Logibec au montant de 1 729 684,06 \$ (lignes 6, 7, 17, 19, 31, 34 et 45). Fournisseur unique.
- 1 contrat a été signé pour des services professionnels pour le développement et le déploiement d'un rapport synoptique de colonoscopie dans Eclinibase GDE avec la firme Logibec au montant de 442 950,00 \$ (ligne 11). Fournisseur unique.
- 5 contrats ont été signés pour des services de MOI (inhalothérapeute, expertise médical, soins infirmiers, aide social, mécanicien machine fixe) avec divers fournisseurs au montant de 409 500,00 \$ (lignes 2, 28, 29, 43 et 49).

On note cinq (5) dépassements pour des modifications de plus de 25 % à des contrats de 250 000 \$ (biens et services) et plus.

- Un rehaussement de 394 896,98 \$ avec AZ ressources humaines inc. pour des services de MOI infirmières représentant un dépassement de 1 578,96 %.
- Un rehaussement de 281 177,65 \$ avec Ressources primaires inc. pour des services de MOI infirmiers et d'assistance représentant un dépassement de 271,15 %.
- Un rehaussement de 1 091 763,51 \$ avec Oasis santé F.M. inc. pour des services de MOI infirmiers et d'assistance représentant un dépassement de 166,40 %.
- Un rehaussement de 1 726 080,40 \$ avec Recrutement groupe S.M. inc. pour un rehaussement des services de MOI infirmières, d'assistance et PAB représentant un dépassement de 757,53 %.
- Un rehaussement de 80 000,00 \$ avec Secours santé S.E.N.C. pour des services de MOI infirmières et d'assistance représentant un dépassement de 577,61 %.

### 3.2 Suivi du rapport ligne interne de conduite



En janvier 2020, le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) a produit un rapport de vérification concernant l'application des lignes internes de conduite de certains organismes publics pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018.

Le rapport vérifiait 6 grandes catégories :

- Caractère confidentiel des documents et conflit d'intérêts
- Rotation des concurrents ou des contractants
- Modes de sollicitation pour les contrats comportant une dépense inférieure aux seuils d'appel d'offres public
- Ouverture à la concurrence et aux petites et moyennes entreprises
- Consultants
- Responsable de l'application des règles contractuelles
- Deux recommandations avaient été émises à l'ensemble des organismes publics :
  - Mettre à jour les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats ;
  - Appliquer adéquatement les mesures ou contrôles décrits dans les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats.

Le SCT est revenu audité pour la période de 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021 afin de valider l'application des recommandations. Une lettre du SCT a été transmise au CCSMTL en janvier 2023 mentionnant qu'un progrès satisfaisant a été observé dans l'application des recommandations et qu'aucun suivi supplémentaire ne sera nécessaire.

#### **4. DIRECTION DU PROGRAMME DE SOUTIEN À L'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES**

##### **4.1 Biens non réclamés du comité des usagers de l'Hôpital Chinois de Montréal (HCM)**

Un montant de **3180,14 \$** est resté dans le compte inactif du comité des usagers à la Caisse Populaire Desjardins du complexe Desjardins.

Cette Caisse populaire a été fermée en 2017. Cependant, il reste encore un montant d'argent dans le compte du comité des usagers HCM.

Pour retirer ou transférer ce montant d'argent, Revenu Québec demande une résolution du CA du CCSMTL.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver la réclamation du comité des usagers de l'HCM et le transfert du solde à son compte du CUCI du CCSMTL.

#### **10.2 Renouvellement d'une autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux pour une marge d'emprunt**

##### **Résolution 2023-09-20-81**

##### **Renouvellement d'une autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux pour une marge d'emprunt**

**ATTENDU QU'**une marge d'emprunt est nécessaire pour prévenir les besoins de liquidité du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) jusqu'au 4 octobre 2024 ;

**ATTENDU QUE** la marge d'emprunt actuelle se termine le 4 octobre 2023 ;

**ATTENDU QUE** les comptes à recevoir 2022-2023 et 2023-2024 du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) au 12 août 2023 sont de l'ordre de 487 M\$ ;

**ATTENDU QUE** le niveau des liquidités sera approximativement à découvert de 222 M\$, le 4 octobre 2023 ;

**ATTENDU QU'**une projection du niveau des liquidités démontre que le CCSMTL pourrait être à découvert de 400 M\$ le 31 mars 2024.

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'autoriser monsieur Vincent Lehouillier, président-directeur général, à demander l'autorisation au ministère de la Santé et des Services sociaux, pour le renouvellement d'une marge d'emprunt maximale de 400 M\$, renouvelable et valide jusqu'au 4 octobre 2024.

#### **10.3 Nomination des auditeurs pour les exercices financiers 2023-2024 et 2024-2025**

##### **Résolution 2023-09-20-82**

##### **Nomination des auditeurs pour les exercices financiers 2023-2024 et 2024-2025**

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver la nomination des auditeurs, la firme Raymond Chabot Grant Thornton, pour les exercices financiers 2023-2024 et 2024-2025, et ce, avec possibilité de renouvellement pour deux années supplémentaires.

#### 10.4 Répartition des crédits régionaux récurrents et non récurrents 2023-2024 du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) et jeux pathologiques

Étant impliqué au sein d'organismes communautaires, M. André Lemieux se retire de la décision.

##### Résolution 2023-09-20-83

#### Répartition des crédits régionaux récurrents et non récurrents 2023-2024 du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) et jeux pathologiques

**ATTENDU QUE** le budget de 2023-2024 du PSOC, hors PSOC et jeux pathologiques s'élève à **213 429 134 \$**;

**ATTENDU QUE** les étapes nécessaires à la répartition de ce budget ont été réalisées;

**ATTENDU QUE** ces répartitions ont fait l'objet d'une présentation au comité de vérification du 7 septembre 2023;

**ATTENDU QUE** l'établissement respecte le Cadre de référence régional sur le partenariat avec le milieu communautaire (mars 2019) ainsi que le Cadre de gestion pour l'admissibilité au soutien financier à la mission globale du PSOC (juin 2020).

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver la répartition des crédits régionaux 2023-2024 dédiés aux organismes dans le cadre du PSOC, hors PSOC et jeux pathologiques pour un montant total de **213 429 134 \$**.

#### 10.5 Rehaussement récurrent du Programme de soutien aux organismes communautaire 2023-2024

Étant impliqué au sein d'organismes communautaires, M. André Lemieux se retire de la décision.

##### Résolution 2023-09-20-84

#### Rehaussement récurrent 2023-2024 du financement alloué aux organismes communautaires du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) pour le soutien financier à la mission globale

**ATTENDU QUE** ce rehaussement du soutien financier à la mission globale correspond à un ajout de **6 915 600 \$**;

**ATTENDU QUE** les étapes nécessaires à la répartition de ce budget ont été réalisées ;

**ATTENDU QUE** cette répartition a fait l'objet d'une présentation au comité de vérification du 7 septembre 2023 ;

**ATTENDU QUE** la répartition respecte les orientations ministérielles, les balises et les modalités du financement dédié à la mission globale des organismes communautaires admis au PSOC ;

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver la répartition du rehaussement récurrent 2023-2024 du soutien financier à la mission globale des organismes communautaires admis au Programme de soutien aux organismes communautaires, pour un montant total de **6 915 600 \$**.

#### 10.6 Baux immobiliers

##### Résolution 2023-09-20-85

#### Baux immobiliers

#### Baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est **LOCATEUR** :

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder aux nouvelles ententes locatives suivantes :

Nom de l'installation	Adresse
CENTRE DE RÉADAPTATION LUCIE-BRUNEAU (Maison Lucie Bruneau)	2222, avenue Laurier Est
HÔPITAL NOTRE-DAME (SIÈGE SOCIAL)	1560, rue Sherbrooke Est

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder au renouvellement de l'entente locative suivante :

Nom de l'installation	Adresse
CENTRE D'HÉBERGEMENT DE VERDUN - VIDÉOTRON INC.	5500, boul. LaSalle

**Baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est LOCATAIRE :**

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder aux renouvellements des ententes locatives suivantes :

Nom de l'installation	Adresse
9125, rue Pascal-Gagnon	9125, rue Pascal-Gagnon
BUREAU LA FONTAINE (Annexe)	4467, rue La Fontaine
CENTRE DE JOUR POUR JDA LAJEUNESSE	10794, rue Lajeunesse
CLSC SAINT-HENRI	3904, rue Notre-Dame Ouest
CLSC PARTHENAIS ET GMFU DES FAUBOURGS	2260, rue Parthenais (Renouvellement)

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder aux modifications des ententes locatives suivantes :

Nom de l'installation	Adresse
CLSC PARTHENAIS ET GMFU DES FAUBOURGS	2260, rue Parthenais (Modification devis HS)
CLSC DE VERDUN	400, rue de l'Église
GMFU NOTRE-DAME	2120, rue Sherbrooke Est
MAISON DE NAISSANCE JEANNE-MANCE	1822-1828, rue Ontario

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder à la fin de l'entente locative suivante :

Nom de l'installation	Adresse
Centre de vaccination/dépistage COVID	2115, rue Centre

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** :

- D'autoriser les nouvelles ententes, les renouvellements, les modifications et les fins d'ententes locatives dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal agit à titre de locateur et locataire, aux termes et conditions stipulés aux différentes ententes.
- D'autoriser le directeur des services techniques de l'établissement à signer tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

### **10.7 Cession de l'immeuble du Pavillon Château-Pierrefonds au CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal**

#### **Résolution 2023-09-20-86**

#### **Cession de l'immeuble du Pavillon Château-Pierrefonds au CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal**

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) est propriétaire des immeubles connus et désignés comme étant les lots (1 977 688), (1 977 689) et (1 977 843) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec bâtisses dessus érigées portant le numéro civique 5100, avenue du Château-Pierrefonds, Montréal, province de Québec, ci-après nommés « Les immeubles du Pavillon Pierrefonds » ;

**ATTENDU QUE** le CCSMTL a déclaré excédentaire Les immeubles du Pavillon Pierrefonds par sa résolution du conseil d'administration numéro 2020-06-09-03 ;

**ATTENDU QUE** le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal (COMTL) a manifesté son intérêt de prendre possession de « Les immeubles du Pavillon Pierrefonds » par le biais d'une entente de cession afin de pouvoir y accueillir des jeunes

en réadaptation du Nunavik ;

**ATTENDU QUE** le CCSMTL accepte de céder Les immeubles du Pavillon Pierrefonds au COMTL à un prix d'UN DOLLAR (1 \$) ;

**ATTENDU QUE** le ministère de la Santé et des Services sociaux dans sa lettre numéro : 2023-024, datée du 14 juillet 2023, a autorisé le CCSMTL à céder au COMTL Les immeubles du Pavillon Pierrefonds, et ce, pour une somme d'UN DOLLAR (1\$) et conformément aux autres termes et conditions prévus au projet d'acte de cession approuvé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ;

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** :

- D'autoriser monsieur Vincent Lehouillier, président-directeur général de l'établissement, à signer l'acte notarié de cession de « Les immeubles du Pavillon Pierrefonds » au CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal.

## 11. Adoption de résolutions en bloc

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter les résolutions inscrites à la section « *Résolutions en bloc* ».

### 11.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2023

#### Résolution 2023-09-20-87

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 12 avril 2023, tel que rédigé.

### 11.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 13 juin 2023

#### Résolution 2023-09-20-88

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 18 mai 2023, tel que rédigé.

### 11.3 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 20 juillet 2023

#### Résolution 2023-09-20-89

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 18 mai 2023, tel que rédigé.

### 11.4. Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

#### 11.4.1 Nominations

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver les nominations dont les résolutions se situent entre les numéros **2023-09-20-01 et 2023-09-20-17**. (Voir annexe 1).

#### 11.4.2 Renouvellements et modifications de privilèges

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les renouvellements de privilèges dont les résolutions se situent entre les numéros **2023-09-20-18 et 2023-09-20-21**. (Voir annexe 1).

#### 11.4.3 Modifications de nomination

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les modifications de nominations dont les résolutions se situent entre les numéros **2023-09-20-22 et 2023-09-20-38** (Voir annexe 1).

#### 11.4.4 Congés

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les demandes de congés dont les résolutions se situent entre les numéros **2023-09-20-39 et 2023-09-20-57**. (Voir annexe 1).

#### 11.4.5 Départs et démissions

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les départs à la retraite et les démissions dont les résolutions se situent entre les numéros **2023-09-20-58 et 2023-09-20-71**. (Voir annexe 1).

#### 11.4.6 Stages

##### Résolution 2023-09-20-72

##### Nominations – Médecin à titre de résident hors cadre non rémunéré

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la nomination des médecins inscrits dans le tableau ci-dessous à titre de résident hors cadre non-rémunéré, et ce, selon les termes indiqués :

Type de stage	Titre	Nom	Prénom	Statut	Département	Service	Installation	Période du stage	Documents au dossier
Stage de perfectionnement	Docteur	Séguin	Éric	Résident hors cadre non rémunéré	Médecine générale	Soins palliatifs	CHSLD Champlain/Manoir de Verdun	30 jours entre le 21 août et le 9 octobre 2023	Demande du CMQ
Stage d'observation	Docteur	Martin	William	Résident hors cadre non rémunéré	Médecine physique et de réadaptation	N/A	Institut de réadaptation Gingras-Lindsay de Montréal	du 2024-01-08 au 2024-04-07	Demande du CMQ
Stage de perfectionnement	Docteure	Young	Fiona	Résident hors cadre non rémunéré	Médecine générale	IVG	CLSC des Faubourgs (site Ste-Catherine)	du 2023-08-17 au 2023-08-24	Demande du chef de service IVG

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'accepter la nomination des médecins inscrits au tableau à titre de résident hors cadre non-rémunéré selon les termes indiqués.

#### 11.4.7 Nominations et fins de mandat de chefs de service

##### Résolution 2023-09-20-90

##### Nominations et fins de mandat de chefs de service

**ATTENDU** la recommandation des chefs de département ;

**ATTENDU** l'approbation de la directrice des services professionnels et des affaires médicales universitaires ;

**ATTENDU QUE** le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), lors de sa réunion du 11 septembre 2023, a été informé des nominations et des fins de mandat qui suivent ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter les nominations et les fins de mandat qui suivent :

##### CHEFS DE SERVICE – NOMINATIONS

- Dr Paul Pelletier, chef de service par intérim pour le GMF-U des Faubourgs, département de médecine générale, à partir de 5 juin 2023.
- Dre Rawal Ketaki, cheffe de service de pneumologie, Hôpital Notre-Dame, département de médecine spécialisée, à partir du 27 juin 2023.
- Dre Béatrice Farley St-Amand, cheffe de service de pédiatrie, département de pédiatrie générale, à partir du 7 juin 2023.
- Dre Julie Hébert, cheffe de service de néonatalogie, département de pédiatrie générale, à partir du 7 juin 2023.

##### CHEFS DE SERVICE – FINS DE MANDAT

- Dr Louis-Xavier D'Aoust, chef de service pour le GMF-U des Faubourgs, département de médecine générale, à partir du 4 juin 2023.
- Dre Natasha Coward, cheffe de service de pneumologie, département de médecine spécialisée, à partir du 26 juin 2023.
- Dr Julien Roy-Lavallée, chef de service de pédiatrie, département de pédiatrie générale, à partir du 6 juin 2023.
- Dre Béatrice Farley St-Amand, cheffe de service de néonatalogie, département de pédiatrie générale, à partir du 6 juin 2023.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte des nominations et des fins de mandat des chefs de service/adjoint du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-

de-Montréal.

#### **11.4.8 Règlements généraux du département de médecine spécialisée**

##### **Résolution 2023-09-20-91**

##### **Règlements généraux du département de médecine spécialisée**

**ATTENDU QUE** chaque département clinique doit se doter de règlements généraux ;

**ATTENDU QUE** les règlements ici présentés visent à assurer le bon fonctionnement du département à l'intérieur du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), en harmonie avec les autres départements et particulièrement dans ses collaborations avec les autres services et départements ;

**ATTENDU QUE** l'application de ces règlements consiste à fournir aux usagers des soins complets de qualité, répondant à leurs besoins et en conformité avec les orientations de la direction du CCSMTL et de son conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) ;

**ATTENDU** la recommandation de la directrice des services professionnels et des affaires médicales universitaires ;

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CCSMTL ;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter les règlements généraux du département de médecine spécialisée du CCSMTL.

#### **11.4.9 Règlements généraux du département de médecine dentaire**

##### **Résolution 2023-09-20-92**

##### **Règlements généraux du département de médecine dentaire**

**ATTENDU QUE** chaque département clinique doit se doter de règlements généraux ;

**ATTENDU QUE** les règlements ici présentés visent à assurer le bon fonctionnement du département à l'intérieur du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), en harmonie avec les autres départements et particulièrement dans ses collaborations avec les autres services et départements ;

**ATTENDU QUE** l'application de ces règlements consiste à fournir aux usagers des soins complets de qualité, répondant à leurs besoins et en conformité avec les orientations de la direction du CCSMTL et de son conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) ;

**ATTENDU** la recommandation de la directrice des services professionnels et des affaires médicales universitaires ;

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CCSMTL ;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter les règlements généraux du département de médecine dentaire du CCSMTL.

#### **11.4.10 Politique Délégation de la vérification contenant-contenu des médicaments**

##### **Résolution 2023-09-20-93**

##### **Politique *Délégation de la vérification contenant-contenu des médicaments***

**ATTENDU** le dépôt de la politique *Délégation de la vérification contenant-contenu des médicaments* ;

**ATTENDU QUE** cette nouvelle politique regroupe les éléments contenus dans les politiques des anciennes installations du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) ;

**ATTENDU QUE** cette politique a pour objectif de :

- Encadrer la délégation de la vérification contenant-contenu des médicaments au personnel technique du département de pharmacie ;
- Assurer la standardisation des protocoles de délégation, incluant un contrôle de la qualité adéquat et sécuritaire ;

**ATTENDU QUE** le Comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens a recommandé l'adoption de cette politique lors de sa séance du 11 septembre 2023 ;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter la politique *Délégation de la vérification contenant-contenu des médicaments* du CCSMTL.

## **11.5 Modification du protocole d'entente avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)**

### **Résolution 2023-09-20-94**

#### **Modification du protocole d'entente avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)**

**ATTENDU QUE** le protocole d'entente sur la vérification des antécédents de candidats appelés à œuvrer auprès des personnes vulnérables prévoit une mise à jour annuelle;

**ATTENDU QUE** chacun des membres signataires, à titre de responsable ou de substitut, doit désormais détenir une attestation de vérification d'empêchements valables, c'est-à-dire datant de moins de trois ans;

**ATTENDU QUE** le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) souhaite vérifier l'exactitude des informations qu'il possède concernant la signataire, madame Laurie-Anne Dancause, chef de service intérimaire, Qualité et gestion des risques;

**ATTENDU QU'**en raison de changements de la structure en ressources humaines au sein du Service de la qualité et de la gestion des risques (Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique);

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver les modifications apportées au formulaire de demande de mise à jour du protocole d'entente avec le SPVM afin d'officialiser la nomination de la personne signataire.

## **11.6 Politique de « Lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité » - Révision**

### **Résolution 2023-09-20-95**

#### **Révision de la *Politique de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité***

**ATTENDU QUE** la politique révisée de *Lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité* a été approuvée par le comité de direction du 5 septembre 2023.

**ATTENDU QUE** l'établissement doit transmettre sa politique révisée au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) au plus tard le 6 octobre 2023, lequel l'approuvera avec ou sans modification dans les 90 jours suivant sa réception.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter la version révisée de la *Politique de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité*.

## **11.7 Règlement de régie interne du conseil des infirmières et infirmiers du CCSMTL – Révision**

### **Résolution 2023-09-20-96**

#### **Règlement de régie interne du conseil des infirmières et infirmiers du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal - Révision**

**ATTENDU QUE** la version révisée du *Règlement de régie interne du conseil des infirmières et infirmiers* du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) a été entérinée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) le 30 mai 2023;

**ATTENDU QUE** la version révisée du *Règlement de régie interne du conseil des infirmières et infirmiers* du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) a été entérinée à l'assemblée générale annuelle du comité exécutif du conseil des infirmières et infirmiers (CECII) du 31 mai 2023;

**Sur recommandation du comité exécutif du conseil des infirmières et infirmiers (CECII), il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter la version révisée du *Règlement de régie interne du comité de la relève infirmière*, comité consultatif du CECII du CCSMTL. Ce règlement entre en vigueur le 20 septembre 2023.

## **11.8 Règlement de régie interne du comité de la relève infirmière**

### **Résolution 2023-09-20-97**

#### **Règlement de régie interne du comité de la relève infirmière**

**ATTENDU QUE** le *Règlement de régie interne du comité de la relève infirmière* est la première version présentée au conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) et qu'elle devra faire l'objet d'une révision au moins tous les cinq ans;

**Sur recommandation du comité exécutif du conseil des infirmières et infirmiers (CECII), il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter le *Règlement de régie interne du comité de la relève infirmière*, comité



consultatif du CECII du CCSMTL. Ce règlement entre en vigueur le 20 septembre 2023.

## **11.9 Avis et recommandations sur la pleine occupation du champ de pratique de l'infirmière au CCSMTL**

Les administrateurs prennent acte de l'avis et recommandations sur la pleine occupation du champ de pratique de l'infirmière au CCSMTL transmis par le comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers (CII). Le suivi sera assuré par la direction des soins infirmiers.

### **11.10 Demande de modification de 9 permis d'installation**

#### **Résolution 2023-09-20-98**

##### **Modification de 9 permis d'installation :**

- **Aire ouverte du Centre-ville de Montréal : Nouveau permis**
- **Centre de réadaptation en dépendance Hochelaga : Nouveau permis**
- **Centre de réadaptation en dépendance Monkland : Nouveau permis**
- **Centre de réadaptation en dépendance Notre-Dame Est : Nouveau permis**
- **Centre de réadaptation en dépendance Notre-Dame, Lachine : Nouveau permis**
- **Centre de réadaptation en dépendance Gouin : Nouveau permis**
- **Hôpital Notre-Dame : Numéro de permis 5123-6313**
- **Centre de réadaptation en dépendance Louvain : Numéro de permis 5122-1919**
- **Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme de Port-Royal : Numéro de permis 5123-3773**

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre O-7.2) ;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 444 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2), le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis ;

**ATTENDU QUE** les modifications à ces permis consistent à l'ajout de douze chambres en mode travail-accouchement-récupération-postpartum (TARP), quatre chambres en médecine obstétricale et six berceaux pour la salle de néonatalogie pour l'Hôpital Notre-Dame, à l'ajout de la mission DITSA (unité de mesure : services externes) au permis du *Centre de réadaptation en dépendance Louvain* suite au déménagement du *Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme de Port-Royal* dans ses locaux. En respect du cadre de dénomination du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), la dénomination de l'installation de Louvain portera le nom de Centre de réadaptation en dépendance et en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme Louvain. Les modifications à ces permis consistent également à l'émission de nouveaux permis pour les installations d'*Aire ouverte du Centre-ville de Montréal* (mission CLSC), du *Centre de réadaptation en dépendance Gouin*, *Centre de réadaptation en dépendance Hochelaga*, *Centre de réadaptation en dépendance Monkland*, *Centre de réadaptation en dépendance Notre-Dame Est* et le *Centre de réadaptation en dépendance Notre-Dame Lachine* (mission CRD, unités de mesure : services externes) et au retrait du permis du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme de Port-Royal.

**ATTENDU QUE** le MSSS doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement ;

**ATTENDU QUE** le CCSMTL désire modifier les permis tels que présentés au conseil d'administration ;

**ATTENDU QUE** le CCSMTL doit acheminer l'ensemble des informations suivantes au MSSS pour la délivrance des permis d'installation susmentionnés :

1. Fiches justificatives sommaires et documents d'appui ;
2. Résolution adoptée par le conseil d'administration approuvant le projet ;
3. Formulaire de demande de modification de permis d'exploitation sans impact légal.

**ATTENDU QUE** le permis d'exploitation doit être affiché, en tout temps, à la vue du public, conformément à l'article 6 du Règlement sur la délivrance des permis en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2, r.8).

**Il est proposé, dûment appuyé et unanimement résolu :**

- De demander au ministre de la Santé et des Services sociaux d'autoriser les nouveaux permis pour l'Aire ouverte du Centre-ville de Montréal, le Centre de réadaptation en dépendance Gouin, le Centre de réadaptation en dépendance Hochelaga, le Centre de réadaptation en dépendance Monkland, le Centre de réadaptation en dépendance Notre-Dame Est et le Centre de réadaptation en dépendance Notre-Dame Lachine ainsi que les modifications requises aux permis pour l'Hôpital Notre-Dame et le Centre de réadaptation en dépendance Louvain et le retrait du permis du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme de Port-Royal.
- Que le CCSMTL s'engage à afficher, en tout temps, les permis ensuite obtenus à la vue du public ;
- D'autoriser M. Vincent Lehouillier, président-directeur général de l'établissement, à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

#### **11.11 Demande d'autorisation de destruction des dossiers papier inactifs à conservation permanente qui ont été transférés sur support numérique – Secteur Prévention et contrôle des maladies infectieuses (DRSP)**

##### **Résolution 2023-09-20-99**

#### **Demande d'autorisation de destruction des dossiers papier inactifs à conservation permanente qui ont été transférés sur support numérique — Secteur Prévention et contrôle des maladies infectieuses (DRSP)**

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) affirme que le projet de numérisation des documents inactifs (joint en annexe) a été réalisé de manière à assurer la valeur juridique des documents et l'équivalence fonctionnelle des supports conformément aux prescriptions de la *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information* (RLRQ, c. C-1.1) ;

**ATTENDU QUE** le CCSMTL affirme que le projet de numérisation des documents inactifs (joint en annexe) a été réalisé en conformité avec les recommandations de Bibliothèque et Archives nationales du Québec en matière de numérisation de substitution, notamment en ce qui concerne la qualité de la reproduction et de la description des documents numérisés ;

**ATTENDU QUE** le CCSMTL affirme avoir effectué une analyse de ses documents inactifs basée sur la valeur intrinsèque de ceux-ci afin de déterminer les séries ou les dossiers desquels pourraient être extraits des spécimens qui seraient conservés sur leur support d'origine, et ce, pour des utilisations futures ;

**ATTENDU QUE** le CCSMTL affirme disposer des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la mise en œuvre d'un programme de conservation à long terme des documents numériques ;

**ATTENDU QUE** le CCSMTL affirme favoriser l'accessibilité à ses archives, quel qu'en soit le support, et ce, en conformité avec la Politique de gestion des documents inactifs des organismes publics ;

**ATTENDU QU'**une description sommaire des documents inactifs à éliminer est annexée à la présente résolution (voir le formulaire de demande de destruction) ;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'autoriser madame Sylvianne Lessard, directrice adjointe des affaires juridiques, corporatives et relations de travail à demander à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec l'autorisation d'éliminer des documents inactifs sources pour et au nom de la Direction régionale de santé publique de Montréal.

#### **11.12 Enseignement universitaire et recherche**

##### **11.12.1 Octroi et renouvellement de privilèges de recherche aux chercheurs réalisant des projets de recherche au CCSMTL**

##### **Résolution 2023-09-20-100**

#### **Octroi et renouvellement de privilèges de recherche aux chercheurs réalisant des projets de recherche au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal**

**ATTENDU QU'**en vertu du *Cadre de référence ministériel pour la recherche avec des participants humains (MSSS, 2020)* et de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS)*, RLRQ, chapitre S-4.2., tout chercheur souhaitant réaliser un projet de recherche au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (ci-après CCSMTL) ou sous ses auspices doit détenir un statut de chercheur et des privilèges de recherche octroyés par le CCSMTL ou par son établissement d'origine ;

**ATTENDU QUE** selon le cadre normatif québécois en vigueur et la procédure institutionnelle récemment mise en place à cet effet, il revient au conseil d'administration du CCSMTL d'octroyer des privilèges de recherche aux chercheurs compétents qui en font la demande à l'établissement ;

**ATTENDU QUE** les personnes ci-après nommées ont déposé à la Direction de l'enseignement universitaire et de la recherche (DEUR) un dossier démontrant qu'elles détiennent les compétences scientifiques et les connaissances éthiques pour mener à bien et selon les bonnes pratiques en recherche un projet de recherche au CCSMTL ;

**ATTENDU QUE** ce dossier est constitué du curriculum vitae du chercheur, d'une lettre d'appui du directeur scientifique de son centre de recherche (chercheurs affiliés au CCSMTL ou à un autre établissement du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS), de son directeur de département (chercheurs académiques), de son chef de département (membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)) ou son supérieur hiérarchique (cas d'exception) ainsi que des attestations confirmant que ledit chercheur a complété les formations requises en éthique de la recherche ou s'engage à les compléter dans un délai d'un an de la date d'octroi des privilèges de recherche ;

**ATTENDU QU'**en contrepartie des privilèges de recherche octroyés par le CCSMTL, les personnes ci-après nommées s'engagent à :

- Conduire ses projets de recherche de façon responsable avec la plus grande intégrité ;
- Respecter le cadre législatif et normatif québécois et canadien en matière de recherche et d'éthique de la recherche (C.c.Q.<sup>2</sup>, EPTC<sup>3</sup>, Cadre de référence ministériel<sup>4</sup>, Les politiques des Fonds de recherche du Québec (FRQ)<sup>5</sup>, etc.) ;
- Respecter les règles des organismes subventionnaires de la recherche en matière d'éthique de la recherche, d'intégrité scientifique et de conduite responsable en recherche;
- Respecter les règles financières des organismes subventionnaires et les balises de saine gestion financière mises en place dans l'Établissement, avec le soutien de la Direction des ressources financières et de la Direction de l'enseignement universitaire et de la recherche;
- Prendre connaissance et respecter le Cadre réglementaire de la recherche du CCSMTL, ainsi que toutes les politiques et procédures de l'Établissement en matière de recherche et d'éthique de la recherche, notamment la Politique sur la conduite responsable en recherche de l'Établissement ;
- Respecter les décisions et demandes du comité d'éthique de la recherche (CER) qui aura approuvé les projets de recherche, ainsi que les conditions émises par les milieux où se déploient les projets suite à l'examen de la convenance institutionnelle ;
  
- Communiquer au milieu clinique concerné les résultats de leurs travaux et le cas échéant favoriser leur utilisation ;
- Aviser la directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche de toute enquête ou sanction relative à sa conduite dans le contexte d'une activité de recherche ;
- Reconnaître l'Établissement et son institut universitaire, centre affilié universitaire ou centre de recherche, le cas échéant, dans ses publications et ses communications ;
- S'assurer que les membres de son équipe de recherche adhèrent aux principes d'intégrité scientifique et de conduite responsable en recherche, et ont complété les modules 1, 3.1 et 3.2 du didacticiel du MSSS ou le tutoriel de l'EPTC2.

**ATTENDU QU'**en fonction du dossier déposé et des engagements pris par chacun des chercheurs ci-après nommés, la directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche recommande au conseil d'administration du CCSMTL d'octroyer des privilèges de recherche aux dits chercheurs ;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'octroyer aux personnes suivantes des privilèges de recherche au CCSMTL et ce, pour une période de trois ans :

**CENTRE DE RECHERCHE DE MONTRÉAL SUR INÉGALITÉS SOCIALES, LES DISCRIMINATIONS ET LES PRATIQUES ALTERNATIVES DE CITOYENNETÉ (CREMIS)**

- Carolyne Grimard, chercheure régulière ;

**CENTRE DE RECHERCHE EN SANTÉ PUBLIQUE (CRESP)**

- Bryn Williams-Jones, chercheur régulier ;
- Rodney Knight, chercheur régulier ;

**INSTITUT UNIVERSITAIRE SUR LES DÉPENDANCES DE MONTRÉAL (IUD)**

- Adèle Morvannou, chercheure régulière.

**PERSONNES EXTERNES NON-AFFILIÉES À UN CENTRE DE RECHERCHE DE L'ÉTABLISSEMENT**

<sup>2</sup> Code civil du Québec.

<sup>3</sup> Trois conseils (Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada et Instituts de recherche en santé du Canada). (2022). *Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*.

<sup>4</sup> MSSS (2020). *Cadre de référence ministériel pour la recherche avec des participants humains*.

<sup>5</sup> FRQ (2022) Politique sur la conduite responsable en recherche, FRQ (2008) Standards du FRSQ sur l'éthique de la recherche en santé humaine et l'intégrité scientifique.

- Simone Falk, professeure au département de linguistique et de traduction, Université de Montréal;
- Sylvie Lévesque, professeure, département de sexologie, Université du Québec à Montréal ;
- Marie-Pierre Markon, agente de planification, de programmation et de recherche à la Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ;
- Lucie Ménard, professeure, département de linguistique, Université du Québec à Montréal ;
- Anne-Marie Ouimet, agente de planification, de programmation et de recherche au Centre de recherche de Montréal sur inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS) ;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de renouveler** les privilèges de recherche antérieurement octroyés par le conseil d'administration du CCSMTL aux personnes suivantes et ce, pour une période de trois ans :

**CENTRE DE RECHERCHE EN SANTÉ PUBLIQUE (CRESP)**

- Roxane Borgès Da Silva, chercheure régulière ;

**INSTITUT UNIVERSITAIRE JEUNES EN DIFFICULTÉ**

- Jacques Moreau, chercheur régulier

**11.12.2 Reconduction de la désignation ministérielle en vertu de l'article 21 C.c.Q des quatre comités d'éthique de la recherche du CCSMTL**

**Résolution 2023-09-20-101**

**Reconduction de la désignation ministérielle en vertu de l'article 21 C.c.Q des quatre comités d'éthique de la recherche du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal**

**ATTENDU QUE** les quatre comités d'éthique de la recherche du CCSMTL sont comité d'éthique de la recherche désignés par le ministre de la Santé et des Services sociaux en vertu de l'article 21 du *Code civil du Québec*, ce qui les autorise à évaluer des projets de recherche impliquant des mineurs ou des personnes inaptes ;

**ATTENDU QUE** la désignation ministérielle des quatre CER du CCSMTL arrive à échéance le 30 septembre 2023 ;

**ATTENDU QU'**après la séance du conseil d'administration (CA) du 7 juin 2023, la présidente du CA du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), a transmis au ministre de la Santé et des Services Sociaux les documents nécessaires afin de demander que la désignation ministérielle des CER de l'établissement soit reconduite pour les cinq prochaines années ;

**ATTENDU QUE** le 14 août 2023, la présidente du CA du CCSMTL a reçu une lettre du ministre de la Santé et des Services sociaux, lui confirmant qu'il allait reconduire la désignation des quatre CER du CCSMTL pour une période de cinq ans si l'établissement s'engage à se conformer aux conditions ministérielles arrêtées stipulées dans l'annexe accompagnant la correspondance du ministre, et ce, avant le 15 décembre 2023 ;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de permettre l'envoi d'une lettre au ministre de la Santé et des Services sociaux, signée par la présidente du CA du CCSMTL stipulant que l'établissement accepte de se conformer aux exigences du ministre fixées dans sa correspondance du 14 août 2023, et ce, dans les délais qui y sont impartis afin que la désignation des quatre comités d'éthique de la recherche de l'établissement soit reconduite pour les cinq prochaines années.

**11.12.3 Renouvellement de mandat d'un membre du comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique (DIS)**

**Résolution 2023-09-20-102**

**Renouvellement de mandat d'un membre du comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique**

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique (CER DIS) est un comité d'éthique de la recherche (CER) désigné par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en vertu de l'article 21 C.c.Q, ce qui l'autorise à évaluer des projets de recherche impliquant des mineurs ou des personnes inaptes ;

**ATTENDU QUE** le CER DIS relève directement du conseil d'administration (CA) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) et que, conséquemment, le CA doit pourvoir à la nomination et au renouvellement du mandat des membres réguliers et substitués du comité ;

**ATTENDU QUE** le cadre réglementaire de l'établissement prévoit que lors de l'évaluation d'un projet, le quorum

minimal du comité est de cinq membres réguliers détenant les expertises suivantes :

- Deux membres ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité ;
- Une personne spécialisée en éthique ;
- Une personne spécialisée en droit ; et
- Au moins une personne non affiliée à l'établissement, mais provenant des groupes utilisant les services de l'établissement ou représentant la collectivité.

**ATTENDU QUE** le mandat d'un membre arrive à échéance ;

**ATTENDU QUE** la personne, ci-après nommée, démontre un intérêt à l'égard des questions d'éthique de la recherche et détient l'expertise et les connaissances nécessaires pour occuper une fonction de membre au sein du comité ;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de renouveler le mandat pour une période de 2 ans du membre suivant, soit du 20 septembre 2023 au 20 septembre 2025 :

- Monsieur Christophe Huynh, titre de membre régulier ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité (volet dépendance) ;

### **11.13 Suivi du nombre de mises sous garde en établissement (Trimestre avril à juin 2023)**

À chaque trimestre, un suivi du nombre de mises sous garde en établissement est présenté. Un patient qui en raison de son état mental constitue un danger pour lui-même ou pour autrui peut être privé de sa liberté et être gardé en établissement. Les dernières modifications apportées à la Loi sur les services de santé et les services sociaux exigent que le président-directeur-général d'un établissement fasse rapport au conseil d'administration de l'utilisation des mises sous garde de façon trimestrielle et annuelle. Une mise sous garde est d'abord préventive. S'il est nécessaire de demander une évaluation psychiatrique en raison d'un refus de l'utilisateur de s'y prêter, une demande de garde provisoire est présentée au tribunal. Pour prolonger la garde au-delà de 72h, l'établissement doit obtenir l'autorisation auprès du tribunal. Comme il s'agit d'une mesure d'exception, qui vient restreindre la liberté des individus, une activité de vigie doit être exercée sur le recours à ces mesures.

### **11.14 Registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance-maladie du Québec – Mise à jour**

#### **Résolution 2023-09-20-103**

#### **Registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec – Ajouts de signataires**

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration (CA) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) a adopté le plan de délégation des demandes de paiement à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) pour l'ensemble de ses installations ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder à l'ajout de signataires afin de se conformer au plan de délégation des demandes de paiement à la RAMQ ;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'autoriser les signataires suivants à attester, pour le CCSMTL, de l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les médecins et les dentistes exerçant au sein des installations visées du CCSMTL :

<b>Code (Établissement)</b>	<b>RAMQ</b>	<b>Installation</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
94405		SANTÉ PUBLIQUE	CADIEUX	GENEVIÈVE
94205		CRDS	CARDINAL	FRANCINE
61101 10533 10583 04154 04244		CENTRE JEUNESSE DE MONTRÉAL CRJDA DU MONT SAINT-ANTOINE CRJDA CITE-DES-PRAIRIES CENTRE D'HEBERGEMENT PAUL-EMILE-LEGER CENTRE D'HEBERGEMENT CHAMPLAIN	FETHALLAH	RACHID

06774 12555	CENTRE D'HEBERGEMENT DE SAINT-HENRI CENTRE D'HEBERGEMENT DE VERDUN		
08482, 08483, 08487, 08488	HÔPITAL NOTRE-DAME	LE	THI SOM MAI
00360, 00363, 00361, 00362	HÔPITAL DE VERDUN	OUELLET	PHILIPPE
08482, 08483, 08487, 08488 00360, 00363, 00361, 00362	HÔPITAL NOTRE-DAME HÔPITAL DE VERDUN	ROY-LAVALLÉE	JULIEN
08482, 08483, 08487, 08488	HÔPITAL NOTRE-DAME	KETAKI	RAWAL

**Résolution 2023-09-20-104**

**Registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec – Retrait de signataires**

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration (CA) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) a adopté le plan de délégation des demandes de paiement à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) pour l'ensemble de ses installations ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder au retrait de signataires afin de se conformer au plan de délégation des demandes de paiement à la RAMQ ;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'autoriser le retrait des signataires suivants qui attestaient, pour le CCSMTL, de l'exactitude des demandes de paiement qui étaient soumises pour des services rendus par les médecins et les dentistes exerçant au sein des installations visées du CCSMTL :

Code (Établissement)	RAMQ	Installation	Nom	Prénom
08482, 08483, 08487, 08488		HÔPITAL NOTRE-DAME	COWARD	NATASHA

## 12. Rapports annuels d'activités 2022-2023

### 12.1 Conseil des infirmières et des infirmiers (CII)

M<sup>me</sup> Karine Tourigny, présidente du conseil des infirmières et infirmiers (CII), présente le rapport annuel d'activités 2022-2023 du CII.

#### Résolution 2023-09-20-105

##### Rapport annuel d'activités 2022-2023 – Conseil des infirmières et infirmiers (CII)

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 220 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le Conseil des infirmières et infirmiers (CII) doit faire un rapport annuel au conseil d'administration concernant l'exécution de ses fonctions et des avis qui en résultent.

**ATTENDU QUE** le rapport annuel 2022-2023 du CII a été adopté en assemblée générale des membres du CII le 31 mai 2023.

Sur recommandation de l'assemblée générale des membres du CII, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2022-2023 du CII du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

### 12.2 Comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP)

M. Sarwat Tobia, pharmacien conseil du CRSP de Montréal, présente le rapport annuel d'activités 2022-2023.

#### Résolution 2023-09-20-106

##### Rapport annuel d'activités 2022-2023 – Comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP)

**ATTENDU QUE** le comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP) de Montréal fait rapport de ses activités au moment choisi par le conseil d'administration, au moins une fois par année.

Sur recommandation du CRSP de Montréal, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2022-2023 du CRSP de Montréal du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

### 12.3 Direction régionale de médecine générale (DRMG)

Docteure Ariane Murray, chef du DRMG, présente le rapport annuel d'activités 2022-2023.

#### Résolution 2023-09-20-107

##### Rapport annuel d'activités 2022-2023 – Département régional de médecine générale (DRMG) de Montréal

**ATTENDU QUE** le Département régional de médecine générale (DRMG) de Montréal fait rapport de ses activités au moment choisi par le conseil d'administration, au moins une fois par année.

Sur recommandation du DRMG de Montréal, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2022-2023 du DRMG de Montréal du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

### 12.4 Conseil des sages-femmes (CSF)

Madame Margaux Cassivi, présidente du conseil des sages-femmes du CCSMTL et madame Nathalie Bisson, responsable des services de sages-femmes du CCSMTL, présentent le rapport annuel d'activités 2022-2023 du CSF.

#### Résolution 2023-09-20-108

##### Rapport annuel d'activités 2022-2023 – Conseil des sages-femmes (CSF)

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 225.3 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux* (chapitre S-4.2), le conseil des sages-femmes (CSF) doit faire un rapport annuel au conseil d'administration concernant l'exécution de ses fonctions et les avis qui en résultent;

**ATTENDU QUE** ce document se veut une synthèse des travaux réalisés par le CSF et ses différents comités durant l'année 2022-2023. Ses membres ont assuré 255 suivis de maternité complets pendant cette période;

**ATTENDU QUE** le rapport annuel 2022-2023 du CSF a été adopté en assemblée générale des membres du CSF le 24 mai 2023;

Sur recommandation de l'assemblée générale des membres du CSF, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2022-2023 du CSF du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.



## 12.5 Comité de gestion des risques (CGR)

Madame Emmanuelle Carrier, directrice, Qualité, évaluation, performance et éthique, présente le rapport annuel d'activités 2022-2023 en remplacement de M. Marc-Antoine Gaumont, président du CGR.

### Résolution 2023-09-20-109

#### Rapport annuel 2022-2023 du comité de gestion des risques

**ATTENDU QUE** selon les « Règles de fonctionnement du comité de gestion des risques - RE-1000-004-V3 », le comité de gestion des risques (CGR) est un comité qui relève du conseil d'administration et les sous-comités de gestion des risques sont des comités qui relèvent du comité de gestion des risques;

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration reçoive une fois par an un rapport des activités du comité de gestion des risques;

**ATTENDU QUE** le rapport annuel du CGR présente les activités réalisées au cours de l'année 2022-2023;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter le rapport annuel 2022-2023 du comité de gestion des risques.

## 12.6 Comité des usagers du Centre intégré de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CUCI)

M<sup>me</sup> Nicole René, présidente du comité des usagers du CCSMTL, dresse un portrait des principaux éléments contenus au rapport annuel d'activités 2022-2023.

Au nom des membres du conseil d'administration, madame Ulrich transmettra une correspondance à M<sup>me</sup> René pour remercier les membres du CUCI, des comités des usagers et des comités de résidents pour leur grande contribution à l'élaboration du rapport annuel et la qualité de leur engagement indéfectible à promouvoir l'amélioration de la qualité des conditions de vie des usagers.

### Résolution 2023-09-20-110

#### Rapport annuel 2022-2023 du comité des usagers du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CUCI)

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 56 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le comité des usagers du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CUCI) doit soumettre annuellement, selon les modalités ministérielles, un rapport d'activité, incluant un rapport financier, au conseil d'administration;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2022-2023 du comité des usagers du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CUCI).

## 12.7 Conseil multidisciplinaire (CM)

M. Marc-André Châtigny, président sortant du conseil multidisciplinaire (CM), fait un survol des principaux éléments contenus au rapport annuel d'activités 2022-2023.

Mme Micheline Ulrich remet une lettre à M. Châtigny en guise de remerciements pour sa contribution significative à titre de président de l'exécutif depuis 2016 et lui souhaite bonne chance dans ses futurs projets.

M. François Laplante, nouveau président du CM, profite de l'occasion pour remercier M. Châtigny de son excellent travail au cours des 12 dernières années.

M. Vincent Lehouillier souligne la belle collaboration entre les divers conseils professionnels et l'organisation des Journées interconseils qui sont enrichissantes pour les participants.

### Résolution 2023-09-20-111

#### Rapport annuel d'activités 2022-2023 – Conseil multidisciplinaire (CM)

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 227 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le Conseil multidisciplinaire (CM) doit faire un rapport annuel au conseil d'administration concernant l'exécution de ses fonctions et des avis qui en résultent.

**ATTENDU QUE** le rapport annuel 2022-2023 du CM a été adopté en assemblée générale des membres du CM le 31 mai 2023.

Sur recommandation de l'assemblée générale des membres du CM, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2022-2023 du CM du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

### 13. Questions diverses

Aucune question n'a été soulevée.

### 14. Prochaines séances du conseil d'administration

#### **Séance spéciale**

Une séance spéciale du conseil d'administration se tiendra le mercredi 12 octobre 2023, à 10 h 30 .

#### **Séance publique annuelle d'information (SPAI)**

La séance publique annuelle d'information se tiendra le mercredi 1<sup>er</sup> novembre 2023, à 17 h, en visioconférence.

#### **Séance ordinaire**

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se tiendra le mercredi 22 novembre 2023, à 17 h .

### 15. Brève discussion à huis clos

Une brève discussion à huis clos a eu lieu.

### 16. Levée et fin de la séance du conseil d'administration

L'ordre du jour étant épuisé, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de lever la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 20 septembre 2023 à 19 h 33.

*(Original dûment signé)*

---

M<sup>me</sup> Micheline Ulrich, présidente

*(Original dûment signé)*

---

M. Vincent Lehouillier, secrétaire